

« JE SUIS UNIQUE, COMME TOI! »

– Dates importantes –

**DATES IMPORTANTES 2022-2023 (À CONSERVER)**

**Journées pédagogiques prévues au calendrier scolaire :**

- 3 octobre 2022
- 21 octobre 2022
- 17 et 18 novembre 2022
- 9 janvier 2023
- 27 janvier 2023 (journée pédagogique flottante)
- 10 février 2023
- 31 mars 2023
- 21 avril 2023 (journée à libérer en cas de fermeture pour force majeure)
- 5 mai 2023 (journée à libérer en cas de fermeture pour force majeure)
- 19 mai 2023
- 2 juin 2023 (journée pédagogique flottante)
- 26-27-28 juin 2023

**MOT DE LA DIRECTION**

Chers parents,

En ce début d'année scolaire 2022-2023, c'est un grand plaisir d'accueillir vos enfants et de vous souhaiter la bienvenue dans nos deux belles écoles. Cette année, nous exploiterons le thème « Je suis unique, comme toi! ». Différentes activités associées à cette thématique seront offertes à nos jeunes tout au long de l'année.

Votre implication à la vie de l'école et au cheminement scolaire de vos enfants demeure toujours de toute première importance. Afin d'assurer et de faciliter une bonne communication entre vous et l'école, vous recevrez, mensuellement, l'**Info-Parents par courriel**. Vous pourrez également le consulter sur le **site Internet de l'école dans la section Parents**. Nous vous rappelons que l'utilisation de ce site nous permet de réduire une quantité importante de documents que nous vous faisons parvenir habituellement par le sac d'école de votre enfant. Une mise à jour de notre site a d'ailleurs été réalisée tout récemment. Nous vous recommandons de le placer dans vos favoris afin de le consulter régulièrement. Notez qu'encore une fois cette année, le **Portail Mozaïk** vous permettra de déclarer les absences de votre enfant en plus d'avoir accès à son bulletin.

Cette première parution de l'Info-Parents nous permet de vous transmettre les principaux renseignements relatifs au fonctionnement de l'école Les Primevères - Jouvence.

Finalement, nous profitons de l'occasion pour vous souhaiter, au nom de tout le personnel de nos deux écoles, une année scolaire remplie de belles découvertes et de réussites.

Maxim Pilote, directeur

Alexandra Therrien, directrice adjointe

### **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS**

L'assemblée générale des parents a eu lieu le **mardi 7 septembre** au gymnase de l'école Jouvence. Lors de cette soirée, les nouveaux membres du conseil d'établissement ont été élus. Plusieurs autres informations concernant le vécu de nos écoles y ont également été présentées.

### **SÉCURITÉ**

#### **POUR LES DEUX ÉCOLES : RAPPEL IMPORTANT POUR LA SÉCURITÉ DE NOS ENFANTS**

- **En début de journée, les enfants qui arrivent après 8 h 15 (Les Primevères) et 8 h 10 (Jouvence) se rendent directement sur la cour d'école (les portes de l'école seront verrouillées). La surveillance est assurée par des membres de notre équipe. En cas de pluie, les enfants seront dirigés vers l'intérieur.**
- **En fin de journée, les parents qui viennent chercher leurs enfants à la cloche doivent les attendre à l'extérieur de l'école**
- **Pour les parents qui viennent chercher un enfant au service de garde de l'école Les Primevères, vous devez vous diriger vers la table d'accueil. Pour l'école Jouvence, nous vous invitons à consulter le tableau à l'entrée afin de savoir où se trouve le groupe de votre enfant.**

Nous avons grandement besoin de votre collaboration. Merci de respecter ces façons de procéder afin de nous aider à gérer la sortie des élèves de façon sécuritaire en plus de développer l'autonomie de vos enfants.

### **SÉCURITÉ ROUTIÈRE AUX ABORDS DES ÉCOLES**

Nous remarquons que malheureusement, il y a beaucoup de manquements de la part des automobilistes aux abords de nos écoles ; non-respect des **limites de vitesse**, des **arrêts obligatoires** lorsque les feux rouges et le panneau d'arrêt des autobus scolaires sont activés, **stationnement en double**, **demi-tour** dans la rue ou aux intersections, etc. Il est également essentiel de laisser l'espace réservé aux autobus scolaires libre afin que ceux-ci puissent se stationner en toute sécurité. Il y aura une surveillance policière accrue lors des prochaines semaines.

À cet effet, des travaux sont présentement en cours afin d'améliorer la sécurité aux abords de l'école Jouvence.

Nous vous remercions de votre vigilance.

### **SURVEILLANCE**

Dès **8 h 10 (Jouvence) et 8 h 15 (Les Primevères)**, des membres de l'équipe assurent la surveillance de la cour d'école jusqu'à l'entrée des élèves. Il en va de même à compter de **13 h 00 (Jouvence) et 13 h 05 (Les Primevères)**. Pendant les récréations, la surveillance est également assurée par les enseignants ainsi que lors de la sortie des élèves. En dehors de ce temps, aucune surveillance n'est assurée sur la cour de nos écoles à moins que votre enfant soit inscrit au service de garde. **Il est donc très important que les enfants ne se présentent pas sur les cours avant les heures de surveillance, et ce, pour des raisons de sécurité.**

### **ALLÉES ET VENUES DES PARENTS DANS L'ÉCOLE**

Si vous devez venir chercher votre enfant avant la fin des classes, nous vous demandons de vous adresser au secrétariat en utilisant la sonnette. **À moins d'entente avec un membre du personnel, vous n'entrerez pas dans l'école et votre enfant ira vous rejoindre à la porte.** Veuillez prendre note que la secrétaire peut parfois être éloignée de son bureau et ne peut vous répondre instantanément, nous vous remercions d'être patient. Sur les heures du service de garde, vous devez toujours vous rendre à la table d'accueil (Primevères) ou consulter le tableau et vous adresser à l'éducatrice de votre enfant (Jouvence). La communication doit se faire d'un adulte à un autre.

### **ABSENCES ET RETARDS**

Nous sollicitons votre collaboration afin que les enfants se présentent à l'école aux heures indiquées au point «horaire de l'élève». Par mesure de sécurité, vous serez avisés si votre enfant est en retard.

Nous vous demandons d'utiliser le **Portail Mozaïk** afin de déclarer les absences de votre enfant. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à créer votre compte sur le [Portail Parents](#) et à installer l'application mParent sur votre téléphone.

### **MODIFICATION À L'HORAIRE**

Si vous avez des modifications à faire quant à la période du midi ou du soir afin que votre enfant reste au service de garde ou quitte en autobus, nous vous demandons d'informer l'enseignante de votre enfant, la technicienne en service de garde ainsi que le secrétariat de l'école le plus tôt possible. Veuillez prendre note que nous n'accepterons plus de demandes de dernière minute. Si vous avez une urgence et vous devez effectuer un changement, nous vous demandons de le faire avant 9 h 30 pour la période du midi et avant 14 h pour la période du soir.

### **Toute absence d'un élève doit être justifiée :**

- À l'aide du portail Mozaïk



### **COMMUNICATIONS AVEC L'ÉCOLE**

Il vous est possible de communiquer avec l'une ou l'autre de nos écoles au cours de la journée.

École Les Primevères : 418 871-6418, poste 5630

École Jouvence : 418 871-6417, poste 5730

*Pour communiquer avec l'un des intervenants de l'école, nous vous invitons à utiliser le courriel.*

## **CALENDRIER SCOLAIRE**

**Veillez noter que vous ne recevrez plus le calendrier scolaire officiel du Centre de services scolaire des Découvreurs. Cependant, celui-ci est disponible sur le site web du centre des services.** Nous souhaiterions que vous le consultiez lorsque vous planifiez des vacances ou une visite chez un professionnel (médecin, dentiste, etc.). Cette planification permettra d'éviter des absences susceptibles de perturber les apprentissages de vos enfants. **Vous pouvez remarquer que nous travaillons toujours sur un cycle de 10 jours.**

## **DÉCLARATION DE LA CLIENTÈLE**

Cette année, la déclaration de clientèle aura lieu du **26 au 30 septembre** pour les élèves inscrits au service de garde et le **30 septembre** pour les classes. Nous vous demandons de porter une attention particulière à la présence de votre enfant au service de garde et/ou à l'école lors de ces dates.

**Pour les parents dont l'enfant est inscrit au service de garde à la contribution réduite**, il sera important que votre enfant soit **inscrit et présent** deux périodes par jour (matin et/ou midi et/ou fin de journée) et un minimum de trois jours durant ces deux semaines, **soit du 19 au 30 septembre**, sans quoi, le Ministère pourrait ne pas tenir compte de la fréquentation régulière de votre enfant au service de garde dans le calcul de ces subventions accordées.

**Note importante :** le statut est déterminé en fonction des périodes de fréquentation réservées lors de l'inscription et confirmer lors de la semaine de validation. **Il demeure fixe pour l'année.** Lors d'une garde partagée, le statut régulier a préséance. Les deux parents seront facturés selon la tarification liée au statut.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le document des règles de fonctionnement des services de garde en milieu scolaire sur le site de l'école ou vous informer auprès de la technicienne ou du technicien de votre service de garde.

## **BULLETINS**

Il y aura une première communication qui vous sera remise le 14 octobre 2022 et un bulletin à la fin de chaque étape.

1<sup>re</sup> étape : 16 novembre 2022

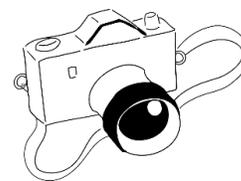
2<sup>e</sup> étape : 1<sup>er</sup> mars 2023

3<sup>e</sup> étape : 29 juin 2023

**De plus, il est important de spécifier que le bulletin sera disponible sur le Portail.**

## PHOTO SCOLAIRE

La prise de photos de groupes et individuelles aura lieu le 26 octobre 2022 pour les élèves de l'école **Les Primevères** et **Jouvence**.



## DÉMÉNAGEMENT

Il arrive, en cours d'année, que des familles changent d'adresse et/ou de numéro de téléphone tout en demeurant sur le territoire de nos écoles. Il est important de nous en aviser afin de mettre à jour le dossier des élèves concernés.

## MODIFICATION DE VOTRE ADRESSE COURRIEL

Comme vous le savez, des informations importantes vous sont acheminées tout au long de l'année, par courriel. Si des modifications sont apportées à votre adresse courriel, n'oubliez pas d'en aviser la secrétaire de votre école.

## BLESSURES - ACCIDENTS

Les blessures mineures sont traitées dans chacune de nos écoles. Pour les blessures ou maladies plus importantes, nous contactons les parents.

Nous tenons à vous rappeler qu'il est de votre responsabilité de vous informer auprès de votre assureur si votre enfant est couvert pour toute blessure qui pourrait survenir à l'école malgré les mesures de sécurité que nous prenons. Si tel n'est pas le cas, il existe auprès de certaines compagnies d'assurance de telles protections.



## ADMINISTRATION DE MÉDICAMENTS À L'ÉCOLE

Selon la loi médicale (L.R.Q. M-9), l'école ne peut, en aucun cas, administrer un médicament **prescrit ou libellé par la pharmacie** à un enfant, sans le consentement **écrit** des parents. Vous pouvez vous procurer un **formulaire d'autorisation de distribuer un médicament** au service de garde, au secrétariat ou sur le site de l'école (onglet **Parents**, dossier **Santé**).

Les renseignements inscrits par le pharmacien sur l'étiquette identifiant le médicament sont requis : il importe donc de toujours remettre le contenant original identifié au nom de l'enfant. Sur cette étiquette doivent figurer le nom de l'enfant, le nom du médecin (si médicament prescrit), le nom du médicament, la date de péremption, la posologie et la durée du traitement.

## CODE DE VIE

En septembre de chaque année, les enfants sont informés et sensibilisés à l'importance du savoir-vivre en groupe par le biais des règles de vie qui sont annuellement approuvées par le conseil d'établissement. Vous recevrez sous peu, si ce n'est déjà fait, *l'outil de communication – Code de vie* de votre enfant. **Vous êtes invités à le regarder avec celui-ci, à le signer et à le retourner à l'école.** Nous sollicitons votre collaboration afin que les

messages véhiculés à l'école et à la maison se rejoignent. Les règlements sont les mêmes pour tous les élèves de l'école et s'appliquent également au service de garde. Une version détaillée de nos règles de vie a été déposée sur notre site web. Si vous avez des questions, c'est avec plaisir que nous y répondrons.

### **TENUE VESTIMENTAIRE**

Il n'y a pas d'uniforme obligatoire pour les enfants fréquentant notre école. Ils doivent simplement être habillés proprement, confortablement et de façon convenable. Par exemple, les bretelles « spaghettis » ou les chandails avec des images de violence ne sont pas acceptés.

Les enfants doivent être chaussés de souliers ou d'espadrilles en classe. Nous demandons, pour des raisons d'hygiène et de propreté, que les enfants aient une paire de chaussures pour l'extérieur et une paire pour l'intérieur (les espadrilles pour le gymnase peuvent être utilisées comme chaussures d'intérieur). Nous vous demandons de **fournir un sac à souliers** à votre enfant en l'identifiant clairement. Nous vous recommandons aussi d'identifier les souliers, les bottes, les mitaines et autres effets personnels. Il est plus facile de retrouver le propriétaire en cas de perte.

Lors des cours **d'éducation physique**, les élèves doivent porter un pantalon court et un chandail léger à manches courtes. De plus, ils doivent être chaussés d'espadrilles différentes de celles utilisées à l'extérieur.

### **COLLATION**

Les élèves peuvent apporter **des fruits, des légumes ou du fromage** à l'école (classe et service de garde). Cette restriction s'explique en raison du nombre de cas d'allergies. De plus, nous en profitons pour vous rappeler que les aliments contenant des noix ou des traces de noix sont strictement interdits à l'école. La gomme à mâcher, les sucreries, les croustilles, etc. ne sont pas des collations acceptées à moins d'un avis contraire lors d'une activité spéciale.



### **BIEN ÊTRE ET SÉCURITÉ**

Le bien-être et la sécurité de tous nos élèves sont des valeurs qui nous tiennent à cœur. C'est pourquoi, dans le but d'offrir à nos enfants un environnement sain et sécuritaire, nous avons ciblé dans notre plan de lutte contre la violence nos priorités d'actions.

Dans nos deux écoles, les élèves profiteront d'interventions, sous différentes formes, portant sur la gestion des émotions, la démarche de résolution de conflits et sur les habiletés sociales.

Nous offrons également pour nos élèves de la 2<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année, un moment privilégié et structuré, à dix reprises dans l'année, afin de permettre de signaler ou de faire une plainte de manière confidentielle et écrite concernant un ou des événements estimés être reliés à l'intimidation. Cette procédure s'inscrit dans le cadre du programme *DéNONcer, c'est dire non à l'intimidation*. Elle débutera à Primevères et Jouvence dans la semaine du 3 octobre et se déroulera jusqu'en juin 2023. Nous tenons cependant à souligner que nos élèves peuvent, en tout temps et auprès de tout adulte de l'école, signaler une situation problématique ou conflictuelle.

Vous trouverez plusieurs documents explicatifs, pour Primevères et Jouvence, sur le site internet <https://primeveres.cssdd.gouv.qc.ca/>. Cliquez sous l'onglet Notre école - Règles de vie et - Climat sain et sécurisant afin de consulter le code de conduite de nos écoles, les règles de cour ainsi que le plan de lutte contre la violence et l'intimidation à l'école.

## **SERVICE DE GARDE**

### ➤ **MODIFICATION DE FRÉQUENTATION**

Rappel : Pour une question de sécurité, toutes modifications de la fréquentation de votre enfant au service de garde doivent nous parvenir par courriel.

En vous remerciant de votre collaboration habituelle.



## **ARTICLES PERDUS ET NON RÉCLAMÉS**

Nous accumulons chaque année une quantité importante de vêtements non réclamés et non identifiés. **À la fin de chaque étape**, les vêtements seront disposés dans le hall d'entrée de nos écoles, ce qui permettra aux parents de venir recueillir les effets des enfants. Les vêtements non réclamés seront acheminés à des organismes communautaires de notre secteur.

N'oubliez pas d'identifier tous les vêtements de vos enfants. Cela permet aux responsables de retrouver plus facilement leur propriétaire.

## **SERVICES PARTICULIERS**

Plusieurs services sont offerts aux élèves qui présentent des besoins spécifiques.

- ✎ **L'orthopédagogie** est un service offert aux enfants qui ont besoin d'une aide spécialisée passagère ou prolongée au niveau de leurs apprentissages en français et/ou en mathématique.
- ✎ **La psychologie** permet d'offrir un service aux enfants qui ont besoin d'un suivi particulier au niveau de leur adaptation à l'école.
- ✎ **L'éducation spécialisée** est offerte aux enfants dont le comportement ou les attitudes demandent un suivi particulier.
- ✎ **L'ergothérapie** est un service visant principalement à accompagner les enseignant(e)s en classe, afin de déterminer où se situe le groupe quant à différentes habiletés motrices, dans le but de mettre des stratégies en place pour aider l'ensemble des élèves à progresser en cours d'année scolaire.
- ✎ **La psychoéducation** est un service d'accompagnement et d'évaluation pour l'élève en difficulté d'adaptation ainsi que pour son entourage.

✎ **L'orthophonie** est un service offert aux enfants présentant d'importants problèmes de langage.

✎ Nos deux écoles offrent aussi **un service de garde**. Pour des renseignements à ce sujet, 418 871-6418, poste 5606 à l'école Les Primevères ou 418 871-6417, poste 5706 à l'école Jouvence.

### **PROCÉDURE D'EXAMEN DES PLAINTES**

En début de chaque année, les élèves et leurs parents doivent être informés de la procédure d'examen des plaintes. L'information à ce sujet se retrouve sur notre site Internet de l'école sous l'onglet Parent/ressources et aide pour les parents.



### **TRANSPORT SCOLAIRE**

L'élève doit respecter les règles édictées par le transporteur en vertu des obligations que lui imposent la Loi et les règlements sur le transport scolaire, affichées dans le véhicule.



Pour sa sécurité et celle des autres, il est interdit de transporter des équipements, tels des :

- ☒ Skis, planches et raquettes ;
- ☒ Bâtons et sacs de hockey;
- ☒ Patins à roues alignées et patins à glace sans protège-lame et qui ne sont pas placés dans un sac protecteur;
- ☒ Instruments de musique de plus de 60 cm;
- ☒ Objets pouvant blesser (exemple : parapluie à bout pointu);
- ☒ Tout autre objet pouvant obstruer l'allée centrale de l'autobus.

### **LA SANTÉ À L'ÉCOLE : MOT DE L'INFIRMIÈRE**

#### **MALADIES INFECTIEUSES**

Toute maladie infectieuse doit être signalée au secrétariat de l'école, dans le but de procéder aux interventions appropriées.

#### **ENFANTS MALADES**

Si votre enfant présente un malaise (fièvre, diarrhée, vomissements, blessure grave, etc.), vous serez avisés de venir le chercher dans les plus brefs délais.

Dans les cas de gastro-entérite, votre enfant devra être exclu jusqu'à la guérison de sa maladie, et pourra revenir à l'école s'il n'a pas eu de vomissements depuis 24 heures.

## **LES POUX**

Aviser la secrétaire de l'école si vous constatez la présence de poux ou de lentes chez votre enfant. Pour en savoir davantage sur le sujet, voir la publication « Poux, poux, poux » sur le site suivant :

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2022/22-276-01F.pdf>

## **VACCINATION**

### **Élèves de maternelle :**

Chaque automne, l'infirmière de l'école vérifie le statut vaccinal des élèves de la maternelle. Vous serez informés par écrit s'il y a des vaccins manquants et, afin de compléter sa vaccination, vous pourrez contacter la centrale des rendez-vous au suivant :



numéro

**Centrale de rendez-vous du CIUSSS de la Capitale-Nationale**  
Lundi au vendredi, de 8:00 à 15:45 (à l'exception des jours fériés)  
**Numéro de téléphone : 418 628-6808**

### **Vous avez perdu un carnet de vaccination :**

Voici le lien pour obtenir des renseignements sur le statut vaccinal de votre enfant :

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001088/>

### **Vaccination des élèves de 4<sup>e</sup> année contre les hépatites A et B et les virus du papillome humain (VPH) :**

Primevères : 30 janvier 2023 (A.M.)

Jouvence : 13 février 2023 (A.M.)



Voici quelques consignes pour le jour de la vaccination de votre enfant :

- lui remettre son carnet de vaccination ;
- lui faire porter un vêtement à manches courtes ;
- s'assurer qu'il mange bien.

Bonne année scolaire !

Maxim Pilote, directeur

Alexandra Therrien, directrice adjointe